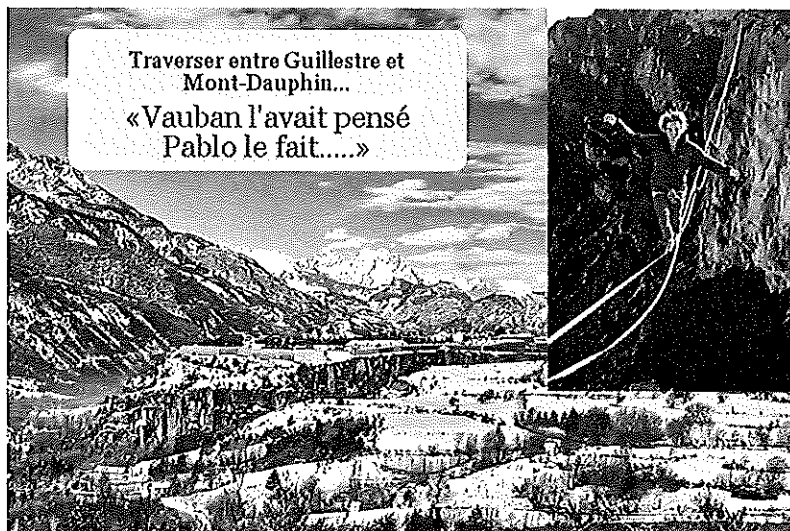




Janvier 2021 - N° 8



Traverser entre Guillestre et
Mont-Dauphin...
« Vauban l'avait pensé
Pablo le fait.... »

Meilleurs vœux !

Que 2021 nous offre à tous des moments de convivialité et d'échanges pour continuer à mettre en œuvre avec vous cette proximité qui nous est chère.

Aujourd'hui, il nous faut regarder devant nous et nous projeter vers l'avenir en faisant avancer notre ambition pour Guillestre : faire de notre petite ville un espace vivant, solidaire et accueillant.

En ce début d'année, je veux remercier tous les bénévoles engagés auprès des plus fragiles. Disponibles et actifs, ils sont l'essence même de la proximité.

Christine PORTEVIN, Maire

RDV les 13 et 14 février pour un beau spectacle dans les airs avec Pablo!

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique **mardi 19 janvier**. Les délibérations suivantes ont été débattues et votées :

• MOBILITE

- **VOIE DOUCE GUILLESTRE-EYGLIERS** : Dans le cadre de ce projet structurant, la Commune de Guillestre et la Communauté de Communes vont devoir réaliser **une étude réglementaire pour procéder à l'aménagement** du torrent du Chagne contre les inondations et pour la création d'une passerelle piétonne sous la départementale.
- **GARE SNCF** : Les élus municipaux ont voté à l'unanimité une motion **pour sensibiliser la SNCF** sur les enjeux de l'ouverture de la gare de Mont-Dauphin/Guillestre en terme de mobilité et d'accueil du public.

• TRAVAUX/ URBANISME

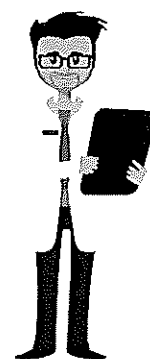
- **MICROCENTRALE CHAGNE/ RIF BEL** : Une **convention de servitude d'autorisation** de passage sur le domaine communal a été votée pour permettre à la Communauté de Communes **d'engager des travaux de protection cathodique pour les installations de la microcentrale**.
- **ROUTE DE LA GARE** : Dans le cadre des travaux route de la Gare, **le réseau électrique va être enterré** sur le talus se trouvant le long de la route par ENEDIS ce qui permettra d'améliorer l'entrée de ville.
- **ZONE ARTISANALE VILLARD** : La commune a **régularisé la démarche de transfert de la compétence** « Zone Artisanale » auprès de la Communauté de Commune. A cet égard, des travaux d'aménagement paysager doivent être entrepris pour rendre la ZA du Villard plus esthétique, sécurisée et fonctionnelle.

• PERSONNEL COMMUNAL

- **CRECHE** : Une convention pour permettre à un **médecin référent** d'intervenir auprès des enfants et du personnel a été adoptée.
- **SERVICES TECHNIQUES** : Le remplacement de 2 agents aux services techniques va être effectué afin de maintenir les effectifs et continuer à rendre un service efficace.

• VIE DE LA COLLECTIVITE

- **PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS** : La charte du Parc va devoir être refondée et votée par les communes membres (dont Guillestre) d'ici 2024. A ce titre le Président Christian Blanc et la directrice Valérie Rivat sont venus nous en présenter les enjeux. La population et les élus seront consultés dans les mois à venir sur cette révision.



AGENDA



- **EXPOSITION ET ATELIER** : tous les jours du **22 février au 28 février**, l'**Atelier du Portail** expose à l'Espace Panacelle (derrière l'office de Tourisme) de 10h à 12h et de 15h à 18h. Exposition d'aquarelles.
- **LAEP** (Lieu d'Accueil Enfant-Parent) "*Parent'aise*" : **Samedi 6 février**, de 9h30-11h30 atelier sur le thème « activités manuelles ». **Inscriptions obligatoires** auprès du service jeunesse.
- **DON DU SANG** : prochaine collecte **mardi 2 février** à la salle du Queyron de **15h30 à 21h30**.
- **TRAVERSEE EN HIGHLINE** : Les **13 et 14 février**, Pablo Signoret, recordman du monde de highline vous offrira un beau spectacle en traversant à **200m de hauteur au dessus des gorges du Guil, du plateau du Simoust au fort de Mont-Dauphin**. Il sera présent ces 2 jours de **10h à 11h30 et de 14h à 15h30** (selon les conditions météorologiques et sanitaires).

BON A SAVOIR ...

➤ **CENTRES DE VACCINATION** : Un centre de vaccination a été ouvert à **Embrun** et à **Briançon** (prise de RDV sur le site doctolib.fr, santé.fr ou au **04 92 43 73 33** pour Embrun ou au **04 92 25 23 77** pour Briançon). Les publics prioritaires sont les personnes de plus de **75 ans** et les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.

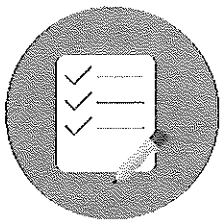
➤ **CARTE IDENTITE RAPPEL**: Depuis le **1er janvier 2014**, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de **10 à 15 ans** pour les personnes majeures (plus de 18 ans). Cette loi européenne ne s'applique pas dans tous les pays, pour connaître la liste de ces pays vous pouvez vous rendre sur le site : interieur.gouv.fr/Durée de la carte CNI.



➤ **ECLAIRAGE PUBLIC** : Afin d'avoir un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu de **00h30 à 5h30** sur l'ensemble de la commune excepté au centre-ville.

➤ **HORAIRES DE LA MAIRIE** : Nous vous rappelons que les horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie sont de **8h30-12h les lundis, mercredis et vendredis**. Cependant vous pouvez nous joindre tous les jours par téléphone au **04 92 45 04 03** ou par mail : ville.guillestre@wanadoo.fr. Pour contacter la Régie de l'eau : **06 03 99 56 25** et l'Urbanisme : **06 16 34 39 10**.

➤ **NOUVEAUTE REGIE DE L'EAU** : Désormais, le paiement de vos factures d'eau potable peut être mensualisé. Vous devez pour cela remplir une autorisation de prélèvement. Vous trouverez ce document à télécharger sur le site internet de la maire. Vous pouvez également nous le demander par mail regiedealeau@ville-guillestre ou passer le chercher en mairie.



➤ **ASSOCIATIONS** : Vous recevrez prochainement un lien sur votre boîte mail afin de pouvoir instruire votre demande de subvention à remplir avant le **30 mars 2021**.

➤ **PRENEZ LA PAROLE !** : Vous pouvez interpellier le conseil municipal à raison via un formulaire d'interpellation du Conseil Municipal. L'interpellation fera l'objet d'un débat à l'issue duquel il appartient au conseil municipal des suites qu'il souhaitera y donner. Retrouvez ce formulaire en ligne ou en pdf en vous rendant sur le site internet : ville-guillestre.fr (Mairie/Interpellation du Conseil Municipal).

➤ **URBANISME** : Vous pouvez consulter le PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur le site Géoportail national de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/>

➤ **POINT DE COLLECTE DES CARTONS** : Après les fêtes, les colis ont été nombreux : alors pensez à déposer les cartons dans les points de collecte dédiés "spécial carton" ou à les emmener à la déchèterie. **Un déchet trié est un déchet qui n'est pas enfoui !**

➤ **BONS ACHAT POUR LES SENIORS** : Pour rappel, la Mairie offre à l'ensemble des guillestrins de +65 ans deux bons d'achats de 15€ à utiliser dans les commerces de Guillestre. A récupérer en mairie sur présentation de justificatifs d'identité et de domicile **jusqu'au 15 mars**.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : **mardi 16 février 2021 à 20h30 à la salle du Queyron**
La séance est publique. Contact : www.ville-guillestre.fr ou **04.92.45.04.03**